SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Février 2009

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Houssin, Lefebvre, Plancke, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Grimonprez, Lefait, Leroy, Mequignon, Parent, Vandevoorde,

Vu le rapport : 07-09

DECIDE :

- de réaliser les travaux de rénovation de la station de Prémesques – 4ème tranche, pour un montant maximum de 180.000 € TTC,

- d'autoriser la mise en œuvre de ces travaux par la société Veolia, dans les conditions décrites à l'article 26 du contrat d'affermage,

- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2033, 23153 du budget du Syndicat,

- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

PRÉFECTURE DU NORD
08 25 FEV. 2009 08
ARRIVÉE

VOTANTS : 07 POUR : 07 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 24 FEV. 2009

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS **RAPPORT : 07-09**

OBJET : Travaux de rénovation de la station de Prémesques – 4ème tranche

La troisième tranche des travaux de rénovation de la station de Prémesques ont été menés en 2008, ils ont permis :

- la réfection du génie civil extérieur de la tour de répartition,
- le remplacement de la toiture de la station de pompage,
- la création de deux canalisations qui relient le radier des réservoirs à la canalisation principale de la station et permettent de faire circuler l'eau dans les réservoirs.

Il est apparu que la tour de répartition nécessitait des travaux de réfection intérieurs qui impliquent son immobilisation pendant plusieurs semaines. Or, toute l'eau parvenant à Prémesques transite obligatoirement par cet ouvrage.

Le présent rapport propose donc la réalisation d'une conduite de by-pass de cette tour, ce qui permettra d'améliorer le fonctionnement de la station et sécurisera l'approvisionnement d'eau.

Cette canalisation relierait l'adductrice principale de ø 1000 avec la canalisation qui relie actuellement la tour de répartition et le réservoir n°1 (voir croquis ci-joint). L'eau parvenant sur le site alimenterait donc directement ce réservoir, mais pourrait également être dirigée vers le réservoir n°2 via les canalisations créées en 2008.

Les travaux pourraient être menés au deuxième trimestre 2009, les opérations de raccordement s'effectuant durant l'arrêt technique des installations habituellement programmé durant la deuxième quinzaine de juillet. Ils consisteraient en :

- la pose d'une canalisation de ø 800 d'une longueur de 12,5 m environ
- la réalisation d'une chambre enterrée contenant une vanne de sectionnement.

Cette opération est estimée à 180.000 € TTC.

S'agissant de travaux spécifiques de raccordement de canalisations dont l'exploitation est assurée par Veolia, ces travaux doivent être menés par cette société à l'aide du bordereau de prix annexé au contrat d'affermage (article 26 – 1 – (a)), sous la maîtrise d'ouvrage et donc le contrôle du SMAEL.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la réalisation des travaux de rénovation de la station de Prémesques – 4 ème tranche, pour un montant maximum de 180.000 € TTC,
- la mise en œuvre de ces travaux par la société Veolia, dans les conditions décrites à l'article 26 du contrat d'affermage,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 2033, 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

PRÉFECTURE DU NORD
08 25 FEV. 2009 08
ARRIVÉE

Vu le, 20 JAN 2009

Le Président du Comité Syndical,

Jean-Claude DISSAUX